

N° CP

3^e/3007

Séance du

16 MARS 2007

RD8bis II : suppression du passage à niveau N° 3 à BRUNSTATT
Maîtrise d'œuvre des travaux

Programme AT11

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-5^c/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I-3^c/03 des 14 et 15 décembre 2006 relative au Budget Primitif 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à lancer la procédure de passation d'un marché de maîtrise d'œuvre portant sur les éléments de mission de direction de l'exécution des contrats de travaux et d'assistance apportée au maître d'ouvrage lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement, ainsi que d'autres éléments de mission complémentaires, pour tous les travaux.

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 1.6. MARS 2007
Publication : 2.3. MARS 2007
Pour le Président du Conseil Général



Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation
Le 14 Mars 2007

Rémy WITH

Adopté

.....voix contre

.....abstentions